

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20221121-19 Du 21 novembre 2022 GRANGENEUVE REQUALIFICATION ENTRÉE NORD DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2023
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNEVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

GRANGENEUVE
REQUALIFICATION ENTRÉE NORD
DEMANDE DE SUBVENTION
DÉPARTEMENT
ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2023

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des **ENVELOPPES TERRITORIALISÉES 2023** du Département de la Loire pour les travaux de requalification de l'entrée nord du bourg.

Cette opération dont le coût s'élève à **643 536.15 € HT**, a pour premier but la mise en sécurité de l'entrée nord du bourg, traversée par la RD 498, axe supportant un fort trafic et dont le tracé actuel passe à proximité immédiate des habitations. Cette opération permettra également la création d'une liaison douce ralliant le quartier de Grangeneuve au centre bourg.

Enfin cette opération sera l'occasion d'opérer une mise en valeur paysagère, d'autant plus nécessaire qu'Usson est une des portes d'entrée du territoire de l'agglomération Loire Forez et du Département.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des **ENVELOPPES TERRITORIALISÉES 2023**;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 décembre 2022.

	Le Maire Hervé BÉAL 	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT 
---	--	---